

N° 355 Du 28 fructidor an 10

Laissez passer librement Jean Andrieu
natif d'ally _____ domicilié à ally municipalité
d'ally _____ département d'Alcantar âgé de 51 ans, taille
d'un m. 706 m _____ cheveux et sourcils gris
front petit nez aquilain bouche ordinaire menton naud yeux gris
ovale _____ visage
inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____

allant en Lyoagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauricie
en date du 26 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Delcher demeurant
à Amillac et du citoyen Jean Migniel demeurant à
lesquels ont signé avec nous. J. Delcher
Migniel

N° 356 Du 2 jour

Laissez passer librement Jean Gaillard
natif d'ally _____ domicilié à St Martin municipalité
d'ally _____ département d'Alcantar âgé de 61 ans, taille
d'un m. 702 m _____ cheveux et sourcils chatains yeux bleus
front droit nez long bouche ordinaire menton petit visage
ovale _____ inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____

allant en Lyoagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauricie
en date du 16 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Delcher demeurant
à Amillac et du citoyen Jean Migniel demeurant à
lesquels ont signé avec nous. J. Delcher
Gaillard

N° 357 Du 2 jour

Laissez passer librement Guillaume Guineste
natif d'ally _____ domicilié à ally municipalité
d'ally _____ département d'Alcantar âgé de 60 ans, taille
d'un m. 706 m _____ cheveux et sourcils chatains yeux noirs
front droit nez gros bouche grande menton relève visage
ovale _____ inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N° _____

allant en Lyoagne ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 4 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de son préfet de Mauricie
en date du 23 de ce mois et sur l'attestation du citoyen J. Delcher demeurant
à Amillac et du citoyen Jean Migniel demeurant à
lesquels ont signé avec nous. J. Delcher
Guineste
Migniel